



Résumé

En 2012, l'Institut Montaigne publiait le rapport *Redonner sens et efficacité à la dépense publique*. Trois ans plus tard, l'évolution de la dépense publique comme de l'endettement de la France imposent de prolonger la réflexion et d'accélérer le rythme de l'action pour qu'enfin notre pays retrouve une croissance

forte, restaure sa compétitivité et pérennise son modèle social.

Restaurer l'équilibre budgétaire sans recourir au levier fiscal

L'effort de redressement des comptes publics a jusqu'ici essentiellement porté sur les recettes, avec 70 milliards d'euros de prélèvements supplémentaires entre 2010 et 2014. Ce choix, qu'aucun de nos voisins européens n'a fait, pèse lourdement sur les ménages et les entreprises. Un consensus se dégage aujourd'hui : il n'est plus envisageable de recourir au levier

fiscal, au risque de réduire encore les marges d'investissement et de consommation des agents économiques et de grever le potentiel de croissance de notre pays.

Agir pour redonner sens et efficacité à notre dépense publique

La dépense publique a aujourd'hui atteint en France le niveau exceptionnellement élevé de 57,5 % de la richesse nationale. Ce poids des dépenses publiques – tout comme celui de la dette, qui s'approche des 100 % du PIB – rend notre pays vulnérable à une remontée des taux d'intérêts. Il pose aussi la question de la crédibilité de la France à l'égard de ses partenaires européens. Ils n'attendront pas indéfiniment que notre pays se plie aux exigences qu'il s'est lui-même fixé.

Après le temps des diagnostics, des analyses et des propositions, c'est l'action qui est aujourd'hui requise. Réduire le niveau des dépenses publiques n'est pas seulement l'unique voie permettant d'assainir durablement nos finances publiques – et, plus tard, d'alléger la charge fiscale et sociale pour restaurer notre compétitivité –, c'est cette réduction même qui redonnera son sens à la dépense publique.

Propositions

AXE 1. DÉVELOPPER DE NOUVEAUX OUTILS POUR UN MEILLEUR PILOTAGE DES FINANCES PUBLIQUES

Proposition 1 : Unifier le pilotage des finances publiques

- Imposer des normes strictes et précises de réduction des dépenses de personnel et de fonctionnement aux opérateurs.
- Donner un caractère annuel à toutes les affectations de fiscalité aux opérateurs afin de débattre chaque année de leur bien-fondé.
- Réintégrer dans le giron de l'État les nombreux opérateurs dont la gestion autonome ne présente pas de valeur ajoutée.

Proposition 2 : Mettre en place d'un document unique sur les finances publiques et un suivi indépendant en cours et après l'exécution

Prévoir le vote d'un budget alternatif, qui entrerait en vigueur en cas de dégradation de la conjoncture.

Proposition 3 : Développer une véritable culture de la performance

- Investir davantage dans l'évaluation, la rendre plus indépendante et plus professionnelle.

- Mettre en place un mécanisme de péremption automatique : les dépenses publiques les plus importantes devraient être reconduites – ou non – au bout de quelques années, au regard d'évaluations imaginées dès la conception du dispositif.

AXE 2. MAÎTRISER DAVANTAGE LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, LA MASSE SALARIALE ET LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT

Proposition 4 : Poursuivre les économies sur les dépenses de fonctionnement de l'État, notamment immobilières, et les étendre à l'ensemble des administrations publiques.

Proposition 5 : Poursuivre la réduction des effectifs de la fonction publique : en recherchant des gains de productivité dans l'ensemble des administrations (extension de la RGPP), en engageant une revue des missions pour se désengager des moins nécessaires, en augmentant la durée travaillée de tous les agents publics de 2 h 30 par semaine et en allongeant jusqu'à trois jours le délai de carence des fonctionnaires en cas d'arrêt maladie.

Proposition 6 : Poursuivre le gel du point d'indice de la fonction publique sur les cinq prochaines années et limiter les mesures catégorielles dans la fonction publique d'État à la moitié du montant qui était le leur entre 2007 et 2012.

Proposition 7 : Renforcer significativement les capacités d'évaluation du Commissariat général à l'investissement, tout en relevant à 50 M€ le seuil des investissements évalués.

AXE 3. DEMANDER DES ÉCONOMIES SUPPLÉMENTAIRES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Proposition 8 : Réaffirmer le principe d'une diminution des dépenses des collectivités locales

- Moduler l'attribution des dotations de l'État aux différentes collectivités en fonction de critères de bonne gestion et de maîtrise des dépenses, notamment de personnel.
- Limiter plus fortement la possibilité d'augmentation des taux de la fiscalité locale.
- Contraindre, par la fixation de plafonds, le niveau d'endettement des collectivités.

Proposition 9 : Supprimer un niveau d'administration pour redonner des marges de manœuvre aux collectivités

- Fusionner les départements avec les régions pour redonner des marges de manœuvre à l'action locale dans un contexte de baisse durable des dotations de l'État et d'allègement de la fiscalité.
- Engager une réflexion sur la fusion des communes et des intercommunalités.

AXE 4 : ENGAGER UN EXAMEN SUR LE BIEN-FONDÉ DES DÉPENSES D'INTERVENTION

Proposition 10 : Accélérer la réduction des dépenses en matière d'assurance maladie

- Réaliser des économies sur les prix et volumes de médicaments consommés, complétées par des économies sur d'autres postes dynamiques de dépense (arrêts maladie, transports de patients, actes de biologie et de radiologie, recours à l'hospitalisation, etc.).
- Confier à une agence indépendante la gestion de la grille tarifaire, la gestion des avances en trésorerie ainsi que les

décisions de fermeture des établissements, au-delà d'un certain niveau de déficit ou en-deçà d'un certain niveau d'activité.

- Optimiser le parcours des patients atteints de maladies chroniques et rendre son respect opposable pour le remboursement. Mettre en place un bouclier sanitaire pour répartir de façon plus juste le reste à charge pour les patients.

Proposition 11 : Réduire les dépenses d'assurance chômage tout en améliorant leur efficacité

- Rétablir un régime d'allocations dégressives.
- Repousser de 50 à 60 ans le seuil donnant accès aux conditions les plus favorables.
- Abaisser le plafond d'allocation retour à l'emploi de 6 000 à 3 000 euros.
- Redresser le régime des intermittents du spectacle.

Proposition 12 : Revoir en profondeur les différentes politiques du logement dans le sens d'une simplification des acteurs et des objectifs

- Mieux cibler les aides personnelles au logement.
- Améliorer la gestion des bailleurs sociaux.
- Réduire les dépenses liées à l'accès à la propriété et le soutien au secteur du bâtiment.

Proposition 13 : Réformer la politique familiale tout en préservant son caractère universel

- Mettre en extinction les majorations de pension.
- Mettre sous plus forte condition de ressources certaines allocations.
- Mettre progressivement en extinction la prise en charge des congés parentaux.

Proposition 14 : Améliorer la gestion et le ciblage des prestations sociales de solidarité en supprimant la prime pour l'emploi (et revaloriser en contrepartie le RSA activité) et en privilégiant les chèques emploi service dans la distribution des prestations de solidarité.

Proposition 15 : Poursuivre la revue des aides aux entreprises